

(3) This is a technical amendment in order to make the wording of the subparagraph consistent with the wording of the waiver provision of the *Petroleum Incentives Program Act*.

(4) New.

(3) Pour l'application de la disposition

(1) le limite de cotisation de l'assurance maladie pour une personne qui a atteint l'âge de 65 ans et qui n'a pas atteint l'âge de 70 ans au moment de l'application de la disposition pour l'application de la disposition

à l'application de la disposition

(1) le limite de cotisation de l'assurance maladie pour une personne qui a atteint l'âge de 65 ans et qui n'a pas atteint l'âge de 70 ans au moment de l'application de la disposition

(3). — Modification d'ordre technique visant à faire concorder le libellé du sous-alinéa avec celui de la *Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier*.

(4). — Nouveaux.